L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 15 JANVIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 15 JANVER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, —Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, coin Villeré et Canal Carondelet.—Groceries.

Par Albert Paul, au No 547 de la rue des Magasins—Fonds d'un magasin d'articles de fantaisie et de variétés.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Linge de chantèle, lingerie de mes sieurs, chapeaux et casquettes; malles.

Par D. E Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—101 balles Foin.

Foin, Foin. — Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Jeudi, 15 janvier 1874.

OPÉRA.—A midi, Grande Séance de Prestidigitation—le Piano de Berthe et le Maître de Chapelle.

ALCAZAR.—Aladin avec Lydia Thompson.

La Nouvelle-Orléans et l'agriculture en Louisiane.

Nous avions raison, il y a quelques jours, de demander une enquête sur la condition de l'agriculture, afin d'établir son véritable bilan et d'aviser aux moyens de lui donner encore l'aide dont elle peut avoir besoin, mais cette fois en accordant cette aide en pleine connaissance de cause et avec des garanties sérieuses de remboursement.

Il y a solidarité d'intérêt entre la ville et la campagne, car le commerce de la ville ne peut prospérer si l'agriculture ne se relève pas, et l'agriculture ne peut se relever sans l'assistance des capitaux de la ville.

Des deux parts il y a des plaintes. La ville récrimine contre les planteurs et ceux-ci contre la ville, et comme il arrive toujours dans la mauvaise fortune, les griefs sont exagérés de part et d'autre et les plaintes sont souvent injustes. Il importe donc de porter la lumière sur les erreurs ou les fautes du passé afin d'en éviter le retour et de présenter un tableau exact de la situation afin de chercher un remède au mal présent avec l'impartialité que commande la communauté des intérêts.

Nous trouvons dans la *Sentinelle des Attakapas*, du 6 janvier, un article dans lequel sont indiquées quelques unes des causes qui ont fait éprouver aux capitalistes de la ville tant de pertes et de désappointements.

Des hommes honorables des paroisses nous ont souvent dit que nos facteurs avaient dû être bien mal renseignés, car ils ont fait parfois des avances considérables à des gens qui ne méritaient aucun crédit ni par leur situation matérielle ni par leur moralité, tandis que d'autres planteurs, offrant beaucoup plus de responsabilité morale et matérielle, se voyaient refuser les avances dont ils avaient besoin. La même observation s'applique aux relations du commerce de la ville avec les marchands des campagnes.

Mais si notre confrère a raison sur ce point : il commet une erreur qui est une injustice, quand il dit que les capitalistes et les banques de la ville n'ont rien fait pour l'agriculture.

La ville a perdu plus de dix millions de dollars sur ce qui lui était dû par la campagne au moment de la guerre de Sécession, et nous ne croyons pas exagérer en disant que la campagne doit actuellement à la ville près de dix millions de dollars sur les sommes avancées depuis le rétablissement de la paix. Presque tous les facteurs de sucre ont fait faillite depuis trois ans, à cause des avances faites par eux aux habitants, et il y a, dans les banques ou entre les mains de particuliers, du papier de planteurs resté impayé pour plusieurs millions.

Il n'est pas un commerçant faisant des affaires avec les paroisses qui ne confesse que la totalité ou la majeure partie de son capital ne soit absorbé par ce qui lui est dû à la campagne.

Telle est la vérité ; nous la constatons, non pour jeter le blâme sur les planteurs qui ont été comme les gens de la ville, les victimes du régime politique et économique établi par la reconstruction, mais dans le désir de rétablir la vérité. Depuis sept à huit ans les capitaux de la ville sont allés, chaque année, à l'engloutissement des tentatives faites pour relever l'agriculture et s'il y a un temps d'arrêt, il est dû, d'une part à l'impuissance, de l'autre à une hésitation bien naturelle de la part des capitalistes.

Nous n'en sommes pas moins d'avis qu'il faut encore que la ville aide l'agriculture, mais il faut, dans l'intérêt général, que cette aide ne soit plus donnée à l'aventure ni aveuglément, voilà pourquoi nous réclamons une enquête et l'établissement

Sous le mérite de ces observations, nous reproduisons l'article de la *Sentinelle des Attakapas* :

Des villes importantes de ce continent et du monde, la Nouvelle-Orléans est, sans contredit, la plus généreuse, la plus libérale, la plus hospitalière. Elle a fait au moins, sans aucune de ces villes, les plus larges, les plus magnifiques aumônes; elle a donné à ses ennemis, à ceux qui l'ont dénoncée, critiquée, dédaignée, insultée, pillée; à l'Ouest, à l'Est, partout où elle croise les bras et laisse dégrader ses frères : au Nord qui reste indifférent à ses pertes et souffrances; à l'Est, dont le cœur étroit est glacé, pétrifié par une haine aveugle, insatiable; au Sud—c'était un devoir; elle l'a rempli toujours, sans hésiter, avec grandeur, avec plaisir.

La Nouvelle-Orléans est destinée à être, dans l'avenir, un des centres les plus considérables de la terre américaine. Elle a, déjà, quelques capitalistes, quelques banques, mais ces capitalistes et ces banques ont eu et continueront à avoir un tort : ils n'ont rien fait, en Louisiane, pour l'agriculture, et la charrue, instrument inutile, va être abandonnée, délaissée sur de stériles sillons; l'herbe va remplacer la moisson; le travailleur est découragé, découragé; le travail n'a plus de tentation, la ferme est triste, délabrée, nue; la taxe, effroyable et mortel cancer, dévore les fruits de l'industrie, appauvrit le peuple, le réduit à la misère, à la mendicité, et cette taxe — comme l'eau d'une crevasse, monte, monte, menace, emporte tout, la vache à lait, le cheval, le bœuf, la demeure, l'énergie et l'espérance du laboureur.

Il y a eu, dans les emprunts et dans les prêts, des extravagances qui ont irrité, endurci, effrayé les prêteurs : ils ont fermé, caché leur argent, ne veulent plus de ces garanties qui reposent sur une propriété dépréciée, et—plus que les chemins—leur refus, injuste ou légitime, va faire—de nos champs et des marchés de la Nile-Orléans—des déserts sans récolte, des déserts sans denrées. Les dures nécessités, la famine ont déjà frappé, parmi nous, le seuil de plus d'une porte. En repassant ces seuils à jamais désolés, elles entreront dans les cités.

On nous a trompés, nous diront les capitalistes : à qui la faute ? Avec des agents capables, résidant sur les lieux, vous n'eussiez avancé qu'à ceux qui ne contractent d'obligations que celles qu'ils ont l'intention et la certitude de payer, à ceux qui arrosent de leurs sueurs, un sol sur lequel ils sont penchés du matin jusqu'au soir, du premier jusqu'au dernier jour de l'année; mais ceux-là n'osent pas demander; ils savent qu'ils n'obtiendraient pas un liard, pas la moindre assistance. Le véritable producteur est abandonné.

Avec des agents résidant sur les lieux, on apprendrait d'abord à qui avancer argent ou marchandises, à qui faire et à qui ne pas faire crédit; on connaîtrait le caractère et les changements qui surviennent dans la situation des débiteurs, on découvrirait, dénoncerait, paralyserait les fraudes; on saurait qui et quand poursuivre, où et quoi trouver à saisir, et la confiance naîtrait; car, alors, la mauvaise foi serait, dès le début, écartée de chaque transaction; et ne prévaudrait que très rarement contre les créances et contre les créanciers.

Les négociants de la Nouvelle-Orléans ont envoyé, envoient encore, dans les campagnes, des vendeurs, des collecteurs aussi intelligents qu'affables, aussi habiles qu'intègres; nous les rencontrons toujours avec plaisir; mais nous ne pouvons que les plaindre : dans leur course au clocher, ils ne perçoivent que l'argent qui aurait été infailliblement payé, et n'ont ni le temps, ni la facilité de se procurer les renseignements qui, surtout à notre époque, sont indispensables à ceux qu'ils représentent.

Avec des agents, pour une localité dont les limites seraient fixées, ces négociants économiseraient les frais de ces courses presque mensuelles, n'auraient à subir qu'une commission raisonnable pour la vente de leurs marchandises et le recouvrement de leurs réclamations, et connaîtraient, dans les détails, les affaires de leurs clients. A ces conditions, les injustes soupçons, les spéculations imprudentes seraient et deviendraient à peu près impossibles, et l'on verrait bientôt se rétablir, entre la Nouvelle-Orléans et les campagnes, ces saines et profitables relations, sans lesquelles la finance, le commerce et l'agriculture vont péricliter et s'affaisser en Louisiane.

LA CULTURE DE LA RAMIE ET DE LA JUTE.—Nous avons reçu du département de l'agriculture à Washington une brochure publiée par M. Fred. Watts, commissaire de ce département et contenant un exposé très intéressant sur la culture de la ramie et de la jute. L'auteur de cet exposé est notre ancien confrère, M. Emile Lefranc. Cette brochure contient tous les renseignements que peuvent désirer les planteurs disposés à entreprendre la culture de ces deux plantes textiles.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, à midi précis, M. le professeur MEHAY donnera sa première matinée de prestidigitation.

Le spectacle commencera par le *Piano de Berthe*. Après cette comédie en un acte, M. Mehay multiplie, par ses innombrables tours et surprises, le titre de *Docteur du Diable* qui lui a été décerné par les témoins de son merveilleux savoir faire.

La matinée se terminera par le *Maître de Chapelle*.

Ce soir, à sept heures, *Charles VI*, grand opéra d'Halévy. M. Devoyod remplira le rôle du roi. Les autres rôles seront confiés à Mlles Gadiffie, Mayan, De Quercy, Mmes Denain et Lagye.

Samedi, matinée à midi.

Prochainement, l'*Africaine*.

☞ Les semaines, les mois, les saisons se succèdent régulièrement ; les frimas remplacent les chaleurs, les jours de soleil font place aux jours froids et brumeux ; mais la Loterie de la Louisiane continue régulièrement ses tirages. On parle beaucoup de celui du 24 janvier qui promet des lots séduisants. Un coup-d'œil sur l'annonce insérée plus loin renseignera complètement le lecteur.

RÉCLAMATIONS FRANÇAISES.

Le *Journal du Havre* publie la circulaire suivante qui vient d'être adressée aux préfets maritimes et aux Chambres de commerce de France par le ministre de la marine. Cette circulaire est relative aux réclamations que le commerce français peut avoir à faire présenter au gouvernement des Etats-Unis, en raison de dommages causés par la guerre de sécession :

Versailles, 8 décembre 1873.

Monsieur,

Dans les cours des pourparlers qui eurent lieu jadis entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis, au sujet des réclamations des réclamations françaises remontant à la guerre de la sécession, le cabinet de Washington ne s'était pas montré éloigné de se prêter à une entente, à la condition que les demandes des citoyens américains lésés par le fait d'autorités militaires ou maritimes françaises pendant l'expédition du Mexique seraient examinées simultanément. Les circonstances n'ont pas permis depuis lors d'en arriver à un arrangement, le gouvernement fédéral ayant résolu de s'abstenir de tout engagement envers une puissance étrangère sur une question de ce genre tant que resteraient en suspens les difficultés d'origine à peu près semblables, qui existent entre lui et l'Angleterre.

La situation n'étant pas la même aujourd'hui que les intérêts étrangers, les Anglais notamment, sont sur le point d'obtenir le règlement des pertes qu'ils ont éprouvées à la même époque, il importe de provoquer du commerce maritime français les réclamations qu'il est en droit de présenter pour réparation du préjudice qu'il a eu à souffrir.

J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de faire procéder à un travail qui présentera, au titre de chaque navire, le montant de la réclamation formulée.

Ce travail, qui devra être centralisé au premier degré dans chacun des sous arrondissements de votre circonscription, sera accompagné des informations nécessaires relatant les circonscriptions, dans lesquelles le fait s'est produit, et sera ensuite l'objet d'un résumé d'ensemble que vous voudrez bien faire parvenir, dans un délai aussi rapproché que possible avec vos appréciations personnelles.

Pour le ministre :

Le directeur de services administratifs,
DE BON.

Pseudo Législature.

SEANCE DU 14 JANVIER 1874.

SÉNAT.—Le comité judiciaire fait un rapport défavorable sur le bill présenté par M. Bovee, relatif à l'émancipation de Thos. H. Franklin.

Le même comité : un rapport favorable sur le bill de M. Ingraham, pour venir en aide à M. G. Van Benthysen et ses pupilles mineurs.

Par M. Barber : un bill ordonnant un recensement dans l'Etat, et prescrivant les devoirs de l'enregistreur d'Etat.

Par M. Belden : un bill pour destituer Emile Hébert, greffier de la 15ème Cour de District, dans la paroisse Assomption.

Il adoption de la résolution jointe chargeant un comité, accompagné d'un officier du Sénat, de visiter les institutions charitables situées dans les paroisses Jackson et Béton-Rouge, est l'occasion d'une telle confusion, que l'Assemblée est forcée de se retirer en séance exécutive.

La séance étant levée, M. Cage présente une résolution pour charger un comité de deux sénateurs et de trois représentants, d'examiner la conduite des citoyens de la paroisse Terrebonne, dans la mêlée récente qui a eu lieu dans cette paroisse ; de s'enquérir des faits et de soumettre à l'Assemblée générale, avant vingt jours, un rapport exact de cette enquête. Avant l'adoption de la résolution, plusieurs sénateurs dénoncent énergiquement la conduite des citoyens blancs des campagnes. Les citoyens disent-ils, qui, depuis quelques mois, se livrent à des injustices criantes et à des actes de cruauté sont indignes d'appartenir à une nation civilisée.

M. Harris offre un substitut à la résolution et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE. — 82 membres répondent à l'appel.

L'auditeur, dans une communication adressée à la Chambre, s'excuse de n'avoir pas présenté son rapport plus tôt.

Davidson, de Livingston, n'est pas satisfait et dit que l'auditeur doit donner de bonnes raisons.

Michael Hahn, de St. Charles, fait une lourde charge sur Sewell et dit qu'il a été un des faveris de Warmoth. qu'il a participé dans toutes ses transactions, qu'il a eu la chance d'occuper deux places, etc.

M. Sewell réfute les accusations et dit que M. Hahn a été pendant quelque temps gouverneur de la Louisiane, qu'il a été mêlé à toutes les malpropretés qu'il désapprouve aujourd'hui et que dernièrement on l'a vu frapper à la porte de l'Exécutif pour en obtenir une nomination.

Heath, de Carroll, demande que le bill de consolidation soit référé au comité général. Déposé pendant le règlement.

Montaldo demande que le comité des dépenses contingentes soit autorisé à payer la dette encourue par le sergent d'armes pour réparer la chambre, en faut $659. Adopté.

Un message du gouverneur sur les troubles de Terrebonne est référé au comité de la milice et des allocations.

Un message du Sénat annonce son concours au parc dieu de la Chambre.

Un comité de trois, composé de Murrell, Soher et Marie de Terrebonne, est nommé pour examiner les affaires de cette paroisse.

On lit une résolution concurrente par laquelle un comité réuni est chargé d'examiner les affaires de la Première Cour de District de la paroisse d'Orléans.

Nombre de bills de diverses dénominations sont référés et envoyés à l'impression.

Young, de Concordia, présente une résolution demandant, pour raison d'économie, qu'un parti soit pris sans délai à l'égard des impressions. Il fait la motion que le règlement soit suspendu et la résolution immédiatement adoptée. La motion échoue. La résolution attendra son tour de rôle.

Sauer, de la Nouvelle Ibérie, présente une résolution pour incorporer la ville de St Martin, Référé.

Martinet, de St-Martin, présente le substitut suivant à l'incorporation, et demande que l'affaire soit référée aux délégations des paroisses Vermillion, Nile-Ibérie et St-Martin. Adopté.

La résolution de M. Dumas, de St-Jean Baptiste, portant qu'un comité spécial sera nommé pour examiner les warrants non payés, émis pendant les sessions de 1870, 71, 72 et 73, et sera autorisé à inviter, par des annonces, les détenteurs de ces warrants, à les produire pour qu'ils soient examinés et enregistrés, et qu'un rapport soit fait 20 jours avant la fin de la session, est adoptée après une vive discussion.

La demande d'un membre de Plaquemines pour suspendre le règlement afin d'adopter le bill No. 54, excite une grande confusion. Le vieux Davidson s'agite en vain pour rétablir l'ordre. Le vacarme augmente au contraire; le maillet n'y fait rien. Cependant le calme revient suffisamment pour demander que le rapport du comité soit imprimé dans le Journal et distribué aux membres. Adopté. Après quoi, la Chambre s'ajourne.

☞ L'or est une chimère. Cela se chante dans un opéra célèbre, et les philosophes en disent autant dans les gros livres qu'ils écrivent et que personne ne lit. L'or est, en effet, devenu pour nous une chimère depuis le règne du papier-monnaie, mais les greenbacks ne sont certainement pas une chimère, et la Loterie de la Louisiane promet $25,000 de *currency* au Phénerux mortel qui, le 24 janvier, tirera le gros lot.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les troubles dans la paroisse Terrebonne.

Les affaires commencent à prendre une tournure des plus sérieuses dans la paroisse Terrebonne. Les grévistes nègres qui refusent d'accepter le salaire réduit de $15 par mois, se sont armés et se sont organisés en bandes et prétendent empêcher par la force tous les honnêtes travailleurs de s'employer à moins de $20 par mois. Ils vont par groupes de dix à ving hommes sur les habitations et menacent de tuer ceux qui oseraient s'engager sans leur consentement.

Avis de ces troubles ayant été donné par le télégraphe, avant-hier soir, au pseudo-gouverneur Kellogg, deux officiers de police, le capitaine Snow et le sergent Joseph, ont été envoyés à Terrebonne, pour se rendre compte de l'état des choses. Le télégramme suivant a été reçu, hier soir, au bureau central, de la police.

Au général A. S. Badger,

Les troubles à Terrebonne sont d'une nature plus sérieuse qu'on ne l'avait pensé tout d'abord. Il n'y a pas moyen de calmer les esprits par la persuasion.

Envoyez vingt hommes de cavalerie à Houma. Le shérif Lyon, couleur, a un *posse comitatus* d'hommes armés, mais il ne peut rien faire. Nous avons mis tout en œuvre pour effectuer un compromis et nous avons échoué. Nous croyons qu'il est nécessaire d'envoyer des troupes. Adressez votre réponse à Chicahonla.

W. A. SNOW,
PETER JOSEPH.

Plus tard, une autre dépêche plus pressante est parvenue au quartier général de la police.

En voici le teneur :

Au général A. S. Badger—Ne manquez pas d'envoyer de la cavalerie aussi vite que possible. Les affaires sont excessivement précaires. Il est impossible de donner plus de détails par le télégraphe. Répondez ce soir même.

W. A. SNOW.

Le chef de la police a répondu comme suit :

Au capitaine W. A. Snow, Chicahonla, paroisse Terrebonne.

J'ai fait partir cette après-midi, à six heures, par un train spécial, quarante hommes d'infanterie avec une pièce d'artillerie, sous les ordres du capitaine McCann. Demain matin, 15 courant, j'enverrai un escadron de cavalerie de vingt-cinq hommes.

A. S. Badger,
Brigadier-Général.

Voici donc les métropolitains encore une fois en campagne. Cette fois ils ne vont pas combattre des Indiens, mais des sanguinaires qui ne veulent pas accepter le quatorzième et le quinzième amendement à la constitution, mais bien des émeutes nègres, qui, comme quelques grèves pelée dans l'histoire : LA JOUENÉE DE LA JUSTICE DU PEUPLE!

"La Commune! la Commune! telle est la voix du peuple! *Vox populi, vox Dei*.

"Voilà la Commune constituée à Narbonne et placée sous la protection des *baïonnettes citoyennes et intelligentes*.

"..... Le dimanche, la Commune fait une capture assez inattendue : M. Raynal aîné, le premier adjoint, vient sur la place. Une partie de la foule se jette sur lui, l'enlève et le livre comme *otage* aux communiers.

"..... Il est faux, archi-faux que la Commune de Narbonne ait demandé à capituler, comme l'annoncent de fausses dépêches.

"La Commune demande si peu à capituler que, ce matin, elle a occupé l'arsenal, s'est emparée des armes et a fait de nouveaux prisonniers parmi les officiers.

"..... Qu'on se réfère à l'historique de la Commune de Narbonne n'est qu'un fragment de l'histoire de la Commune de Paris. L'une est la suite de l'autre. *Celle-là n'est pas plus coupable que celle ci.*

"THÉOPHILE MARCOU."

La *Patrie* dit à ce sujet :

Nous avons, depuis hier, relu et pesé avec beaucoup d'attention les extraits de certains articles de M. Marcou que nous avons eu soin de publier, et après mûre réflexion, nous n'hésitons pas à déclarer que le devoir de l'Assemblée nationale est d'ouvrir une enquête sur les actes de ce nouveau député, et que le devoir du gouvernement est de demander contre M. Marcou, comme il l'a fait dans le cas de M. Raud, une autorisation de poursuites.

L'Assemblée nationale peut-elle, en effet, souffrir et le gouvernement peut-il permettre qu'il entre dans l'Assemblée un homme qui a écrit ces lignes : "A Versailles tremblent dans leur peau les "transfuges de la démocratie, les soutenueurs de Henri V et les parlementaires "affamés de portefeuilles et de décorations. Toute cette BANDE a pour chef "un vieux ramolli !"

LA POLITIQUE ET LES AFFAIRES. — Les journaux des différents partis expliquent, chacun à leur point de vue, la stagnation des affaires à Paris.

Le *Constitutionnel* revient sur ce sujet et répond ainsi aux indignations radicales :

Si cependant on s'entête à les presser de questions politiques, la France fait, des affaires, c'est possible, mais l'argent ne fait pas. Paris est décapitalisé et en but à la haine universelle.

Cette fois, il est possible que les feuilles dévouées aient un peu plus raison, mais franchement, si Paris est mis en quarantaine, ne faut-il pas avouer qu'il ne le point volé ?

Eh quoi ! voici une ville de luxe, de plaisir, où les plus riches de la France et les plus opulents de l'étranger viennent dépenser leurs fortunes. Elle passe depuis années dans l'abondance et dans la paix la plus admirablement féconde, et cette faveur n'a pas d'autre résultat que de faire d'elle la plus commerciale de toutes les cités. Au lieu de bénir la richesse qui la fait vivre, et d'aimer la monarchie qui lui donne la paix, elle renverse l'une et incendie l'autre! Elle déchaîne les fureurs d'une population ivre de vin et d'orgueil. Elle se ruine elle-même dans un fait haïssable et fait hommage de son sacrifice à la Révolution.

LA LUTTE CONTRE L'EGLISE ROMAINE.—Nous lisons dans la *France* :

Nous avons annoncé ces jours-ci que lord Russell devait présider prochainement un grand meeting destiné à proclamer publiquement l'approbation donnée par les protestants anglais aux mesures décrétées par l'Allemagne contre la hiérarchie catholique.

Sir Bowyer ayant écrit à lord Russell pour lui demander s'il était vrai qu'il comptait accoucher une pareille manifestation, l'illustre vétéran du libéralisme anglais a répondu affirmativement.

Voici, du reste, comment il l'exprime : "Il est vrai que j'ai pris l'engagement de mettre mon adhésion à la déclaration faite par l'empereur d'Allemagne dans sa lettre au pape.

"Je considère comme arrivé le jour prévu par sir Robert Peel, où l'Eglise catholique romaine repousserait l'égalité et réclamerait la suprématie.

"A cette prétention qui s'étendrait sur toute personne baptisée, y compris notre reine, le prince de Galles, nos évêques et notre clergé, je refuse de me soumettre. On proclame à Rome l'autonomie de l'Irlande et le pouvoir la prétention du pape de s'arroger le gouvernement temporel de l'Irlande."

—En passant rue Richelieu, à la bifurcation de la rue Neuve-des-Petits-Champs, le coupé de M. le baron de Rothschild a renversé, vers midi, un ouvrier cordonnier du nom de Hulin.

Aux cris poussés par les témoins, le cocher a arrêté. M. de Rothschild a mis pied à terre et a pris l'adresse de l'ouvrier victime de l'accident, auquel il a envoyé son médecin.

Le rapport du médecin n'avait constaté aucune lésion interne, tout au plus même une incapacité de travail de quelques jours.

Mais hier, un accident s'est déclaré, et Muller est mort d'une inflammation de foie.

M. de Rothschild a promis de faire une pension à la veuve.

—Du Domino du *Gaulois* :

Un banquet réunissait avant-hier à Saint-Etienne quelques industriels et mineurs.

Quand vint le moment du toast :

—Aux femmes ! et au charbon de terre ! nous sera combien le coin du feu serait désert !

—Pour finir, quelques *Notes* de la *Vie Parisienne* :

La politique : Le croup des grandes personnes.

Peuple souverain : Un fier souverain qu'on fait abdiquer pour une chopine.

La popularité : Etre applaudi par des gaillards dont on ne voudrait pour rien au monde pour valets de pied.

L'esprit : Une dorée qu'on vend mais qui ne s'achète pas.

☞ Ne désespérez pas ! si d'autres remèdes ne vous ont point guéri, essayez l'excellent Baume aux Navets Indiens de Lapince, remède souverain dans les affections de poitrine. Prix du flacon, $1. A vendre dans les principales pharmacies.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le tirage au sort pour les jeunes gens de la classe de 1873 commencera dans tous les arrondissements le lundi 23 février prochain, et non le 20 janvier, comme on l'a dit par erreur.

Les travaux militaires de la nouvelle enceinte qui doit défendre Paris commenceront le 1er mars.

Le génie a reçu des ordres en conséquence.

La commission d'amnistie a commencé son travail d'enquête.

Il résulte des renseignements qui lui ont été fournis par les ministres compétents, qu'elle aura à examiner 1,350 dossiers relatifs à la Commune, et que les deux conseils de guerre qui fonctionnent en ce moment ne rendent, en moyenne, que six jugements par semaine.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il était question de donner un commandement au maréchal Canrobert. *Le Courrier de Paris* se dit en mesure d'affirmer que cette nouvelle est très exacte. Le commandement qui est réservé au maréchal serait celui de l'armée de Paris. M. le général de Ladmirault resterait gouverneur de Paris.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

M. le maréchal de Mac-Mahon est allé hier, incognito et en voiture fermée, visiter les travaux de la colonne Vendôme. Le maréchal s'est montré très peu satisfait de l'exécution des ordres donnés personnellement par lui. Nous savons que le directeur des travaux a été mandé ce matin à la préfecture.

L'Union libérale de Seine-et-Oise dit qu'on a enlevé, vendredi, de la salle des marchaux de France, au musée de Versailles, le portrait de l'ex-maréchal Bazaine.

Le *Moniteur* a dit que la promotion de M. Chigi à la dignité de cardinal mettait fin, d'après le Concordat, à la mission diplomatique de ce prélat auprès du gouvernement de la république française. *L'Univers* conteste l'interprétation du Concordat donnée par le *Moniteur*, et ajoute qu'en fait M. Chigi ne doit pas être remplacé dans sa charge et qu'il continuera de la remplir avec le titre de pro-nonce.

Le préfet du Rhône vient de dissoudre le cercle de la *Solidarité coopérative*, fondé à Lyon en 1868, comme s'étant transformé en lieu de discussion politique.

—L'auteur de la motion en faveur de l'arbitrage, adoptée par le Parlement anglais, M. Henry Richard, vient d'arriver à Paris, au retour d'un voyage en Italie où l'idée de l'arbitrage est aussi chaleureusement accueillie. Il doit assister à une réunion de la société de la paix, qui doit se tenir prochainement.

Un banquet sera offert lundi, au Grand Hôtel, à M. Henry Richard par une réunion d'économistes et de jurisconsultes sous la présidence de M. Frédéric Passy.

UN REPRÉSENTANT COMPROMIS. — M. Marcou, l'un des représentants récemment élus dans l'Aude est vivement attaqué par les feuilles conservatrices qui demandent sa mise en jugement pour participation à la Commune. Elles citent à l'appui divers articles écrits par M. Marcou. En voici un daté du 29 mars 1871,

"La journée du 18 mars à Paris, que l'on cherche par raison et par intérêt à travestir d'une manière odieuse, sera appelée dans l'histoire : LA JOUENÉE DE LA JUSTICE DU PEUPLE!

"La Commune! la Commune! telle est la voix du peuple! *Vox populi, vox Dei*.

"Voilà la Commune constituée à Narbonne et placée sous la protection des *baïonnettes citoyennes et intelligentes*.

"..... Le dimanche, la Commune fait une capture assez inattendue : M. Raynal aîné, le premier adjoint, vient sur la place. Une partie de la foule se jette sur lui, l'enlève et le livre comme *otage* aux communiers.

"..... Il est faux, archi-faux que la Commune de Narbonne ait demandé à capituler, comme l'annoncent de fausses dépêches.

"La Commune demande si peu à capituler que, ce matin, elle a occupé l'arsenal, s'est emparée des armes et a fait de nouveaux prisonniers parmi les officiers.

"..... Qu'on se réfère à l'historique de la Commune de Narbonne n'est qu'un fragment de l'histoire de la Commune de Paris. L'une est la suite de l'autre. *Celle-là n'est pas plus coupable que celle ci.*

"THÉOPHILE MARCOU."

La *Patrie* dit à ce sujet :

Nous avons, depuis hier, relu et pesé avec beaucoup d'attention les extraits de certains articles de M. Marcou que nous avons eu soin de publier, et après mûre réflexion, nous n'hésitons pas à déclarer que le devoir de l'Assemblée nationale est d'ouvrir une enquête sur les actes de ce nouveau député, et que le devoir du gouvernement est de demander contre M. Marcou, comme il l'a fait dans le cas de M. Raud, une autorisation de poursuites.

L'Assemblée nationale peut-elle, en effet, souffrir et le gouvernement peut-il permettre qu'il entre dans l'Assemblée un homme qui a écrit ces lignes : "A Versailles tremblent dans leur peau les "transfuges de la démocratie, les soutenueurs de Henri V et les parlementaires "affamés de portefeuilles et de décorations. Toute cette BANDE a pour chef "un vieux ramolli !"

Association des Détaillants de Viandes et Marchands de la Nouvelle-Orléans.—Les propriétaires des marchés privés de la ville de la Nouvelle-Orléans sont appelés à se réunir à la salle Commerciale, Place du Marché Centre, ce soir, JEUDI, de 10 à 12 heures et demie, pour affaires qui les concernent. On compte sur l'exactitude des dits propriétaires.
10janv—5t

Demande de deux barbiers.
ON désire trouver de suite au No 78, rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, au salon du BON TON, deux excellents barbiers.
15janv—1t

Pommes de terre pour plant.
POMMES DE TERRE—2,000 barils Early Rose de choix, Goodrich, Peerless, Early Harrison, Pink Eyes et Jackson White, pour plant :
1,000 barils Ohio Rivet Rosets et Peach Blows sur charrette et en débarquement.
100 barils oignons Silver Skins.
A vendre par C. M. SHEPHERD,
12janv—1t Au N° 86 de la rue Poydras

Genièvre, Fromage de Hollande, MARRONS.
EN débarquement du vapeur Germania, en magasin et en vente par les soussignés :
10 quarts de pipe Genièvre marque de Lion,
20 caisses ..... Fromage de Hollande 1er crop,
50 barils Marrons d'Italie.
LAFAR & GRLYE Jr.,
14janv—4 9 et 11ème Jefferson.

HOWARD BEALE JR. ALPHONSE LAINE
BEALS & LAINE,
MARCHANDS DE
Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
Il approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.
DÉPOTS—sur la levée, au Ferry du District, et
An coin des rues Louisa et Levée.
BUREAU, No 6 de la rue Carondelet.
Nile Orléans, Ala Nouvelle-Orléans.
☞ On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7,66c—3m

Mlle B. DE MIRANDA,
INSTITUTRICE,
DONNE des leçons d'espagnol soit dans les familles, soit à domicile. Prix modérés. Rue de Chartres, No 124. 9janv—3t

Mlle. Desprez, Institutrice,
No. 28 rue de l'Esplanade.
Entre Chartres et Levée.
A Ouvert depuis le 1er décembre un cours d'anglais et de français pour les deux sexes. Leçons à la leçon de 7 à 8 heures du soir. Le prix est aussi très modéré. Mlle. Desprez a eu une grande expérience dans l'enseignement et elle accepte aux familles pour l'instruction de leurs enfants, ainsi qu'au public en général, et particulièrement aux Européens, ne sachant ni l'anglais ni le français, qui arriveraient.
7janv—1m—mar jeu dim.

Aux consommateurs de Gaz.
Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.
L'ESCOMPTE de vingt-cinq pour cent annoncé en juillet dernier, se fera sur la somme de gaz consumé par les mètres, à dater du 1er janvier. Il est essentiel au maintien de cette concession que les retours soient prompts et que les frais de recouvrement soient réduits ; les consommateurs sont donc respectueusement informés qu'il ne sera pas accordé d'escompte à moins que les comptes ne soient payés sur présentation qu'aux bureaux de la compagnie le jour suivant.
4janv—1m.PP JAMES JACKSON, président.

ON DESIRE
QUE toutes les ménagères du Sud fassent l'essai de la poudre levante PARAGON YEAST POWDER de C. H. Quilliam. Elle est garantie la plus pure et la plus forte qui ait jamais été offerte au peuple. Demandez le Paragon à votre épicier et vous ne voudrez plus de levure. Si vous n'en voulez plus d'autres. La dépêt pour la vente en gros est au No 24 de la rue Tchoupitoulas.
23 déc—1m

Aux consommateurs.
LE soussigné, dont le nom répond à sa profession, invite les consommateurs à passer chez lui, rue Dumaine, No. 81, où ils trouveront un choix complet de VINS et de LIQUEURS, qu'il peut recommander tout spécialement, et qu'il débite à des prix extraordinairement bas. Tous ceux qui iront chez lui seront pleinement satisfaits. Il tient aussi une bière de Lager en bouteille.
Venez donc tous chez
FRANÇOIS BOISSON,
4janv—1m—Ma J.D 81, rue Dumaine.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mme LAVILLEBEUVRE et DERON
No 276, rue Dauphine, entre Ursulines & Hôpital.
Ce pensionnat, pour plus de renseignements, se recommande du sérieux de son établissement.
24août—3m

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,
Des COGNACS Vineyard Propriétaire, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg.
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette.
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Lagrange frères.
Des SAUTERNES de la marque Edelin Gillet.
Des BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Cognac, de GENIEVRE IMPÉRIAL Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, B. Reig & Cie., des VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
23 & 25 - - - - - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - - - - - 23 & 25
14janv—9m NOUVELLE-ORLEANS.

Société de Secours aux Orphelins. La Société de la Société de Secours aux Orphelins aura lieu, à l'Asile Poydras, le VENDREDI, 16 janvier 1874, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la Directrice,
MME M. J. ANDERSON,
8janv—9t Secrétaire.

Compagnie d'Assurance contre l'incendie La Salamandre.—A une assemblée générale des actionnaires, tenue le 1er décembre 1873, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus directeurs de la compagnie pour l'année 1874 :
Placide Forstall, Charles Lafitte,
T. Reilly Blanchard, Félix Limet,
Clément Millaudon, Gustave Pavie,
F. A. Gendron, J. W. Zacharie,
Pierre Poux, Chs. Roussa,
Alfred Phillips, Jos Mésurl,
A. Castaing, Henry Weber,
Victor Maignan, Isidore Pinard,
Jules Baudin, J. T. D. Lefevre
Charles Trouilly, Emile Legendre
A une réunion de la direction, tenue le 5 janvier 1874, MM. Jérôme Meunier, S. Hermann, H. Larousse, H. Laruqué, A. M. Solari et F. H. Chigi ont été nommés directeurs pour remplacer MM. F. Gonzales, H. Weber, Jos. Ménard, Emile Legendre, J. W. Zacharie, démissionnaires.
A une réunion de la direction, tenue le 7 janvier 1874, M. Charles Roman a été réélu président à l'unanimité, et M. Jules Lemaire a été réélu secrétaire à l'unanimité. JULES LEMOINE,
7janv—1t Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et Carrollton.—Nile-Or